

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de H. BENMRAH, Conseillère communale, relative à la gestion des ascenseurs dans les bâtiments sociaux.

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst:

Du fait de ma profession d'infirmière, je suis interpellée chaque jour par mes patients, ou leurs voisins, dont la mobilité est fortement réduite, quant aux incessantes pannes d'ascenseur qui se perpétuent depuis des mois au parc du Peterbos 1 ou à la rue des Goujons 59.

Ce qui en ressort le plus souvent est la crainte des locataires d'être prisonniers de leurs appartements. C'est-à-dire d'être coupés du monde extérieur que ce soit pour bénéficier de leurs soins médicaux ou paramédicaux, infirmière, kinésithérapeute, médecin, de recevoir leurs livraisons de repas ou tout simplement de faire leurs courses.

C'est un stress quotidien que vivent les personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Certains patients sont obligés d'annuler les rendez-vous extérieurs comme consulter un spécialiste ou leurs médecins à propos de leurs traitements.

Les ascenseurs sont un élément crucial dans la vie des personnes à mobilité réduite. Ces pannes d'ascenseurs peuvent entraîner des conséquences dramatiques sur ces personnes d'un point de vue social mais également susciter la nervosité.

Mes questions sont les suivantes : le Collège est-il au courant de la situation et comment compte-t-il intervenir auprès du « Foyer » afin de solutionner le problème ? Est-ce dû à une détérioration que ces pannes surviennent si souvent ? Si oui, des rénovations ou bien un remplacement sont-ils prévus ? Les nombreuses pannes d'ascenseur causent préjudices à tous les locataires, avez-vous prévu une indemnisation pour tous les locataires ?

Monsieur le Bourgmestre-Président précise que ce genre de questions se posent normalement au CA du « Foyer Anderlechtois ». L'opposition y a d'ailleurs un représentant. Mais comme il ne veut pas être taxé de « Stalinisme », il accepte la question et transmet les éléments d'information qui lui ont été remis par les services du « Foyer Anderlechtois ».

Les ascenseurs du « Foyer » font l'état d'un monitoring permanent. Il y a effectivement l'un ou l'autre bâtiment où il n'y a qu'un seul ascenseur mais, dans la plupart des cas, plusieurs ascenseurs desservent tous les étages. Les neuf ascenseurs du bâtiment des Goujons desservent tous les étages et tous les numéros. Un système de garde est accessible 24 heures/24 et 7 jours/7 et, si par malheur, une personne devait être prisonnière de la cage d'ascenseur, le partenaire extérieur intervient dans les deux heures.

Un plan de remplacement des ascenseurs est prévu dans le plan de gestion du patrimoine. Il est vrai que certains ascenseurs sont vieux, cela n'augmente pas les pannes mais cela pose souvent des problèmes pour obtenir des pièces qui doivent être faites sur mesure. Il y a pour l'instant une pénurie mondiale de certains composants dont tout le monde est victime. Lorsqu'il y a une panne, les APS et les travailleurs sociaux interviennent pour les locataires en difficulté qui pourraient subir une panne de plusieurs heures.